



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PME

Question écrite n° 40335

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les multiples effets pervers d'une trop grande complexite des demarches administratives qui decouragent l'embauche et entrainent la precarisation de l'emploi. Pour echapper a ces tracasseries, de plus en plus de chefs d'entreprise de PME font travailler au noir ou a l'instar de certaines administrations ne recrutent plus de salaries mais incitent leurs employes a s'inscrire comme travailleurs independants. Elle lui demande de peser de toute son autorite pour faire en sorte que toute procedure administrative soit simplifiee et que les prelevements fiscaux soient egalement plus universels et plus generaux.

Texte de la réponse

La question de l'honorable parlementaire appelle les remarques suivantes : de nombreuses mesures destinees a allger considerablement les formalites administratives qui incombent aux chefs de petites et moyennes entreprises, ont recemment ete mises en place. La creation des guichets initiative emploi represente une etape importante de l'effort de simplification administrative en matiere d'embauche. Mis en place dans chaque departement depuis le 2 octobre 1995, ils sont le resultat d'une collaboration entre l'administration deconcentree de l'Etat, l'ANPE, les URSSAF et les Assedic, mais aussi les chambres consulaires, et d'autres partenaires economiques et sociaux. Ces guichets constituent egalement un moyen privilegie d'information sur la declaration unique d'embauche (DUE) qui, depuis sa mise en oeuvre experimentale le 1er janvier 1996, permet a l'employeur d'effectuer en une seule fois quelque onze formalites administratives distinctes : immatriculation aupres de la securite sociale, declaration nominative prealable a l'embauche, demande d'examen medical, demande d'exoneration de cotisations sociales pour l'embauche d'un premier salarie et demande de CIE, etc. Le dispositif de la DUE a ete generalise a l'ensemble du territoire metropolitain au 1er juillet 1996. Par ailleurs, la declaration unique de cotisations sociales concernant les cotisations sociales payees aux URSSAF, a l'Assedic et aux differentes caisses de retraites complementaires est en cours de diffusion pour les entreprises dotees d'un logiciel en sortie de paie. Son application telematique (Minitel et echanges de fichiers des entreprises) fait actuellement l'objet d'une expertise approfondie. Enfin, a la suite de la decision prise par le Premier ministre le 27 novembre dernier, une experimentation est en cours concernant la simplification des obligations declaratives qui pesent sur les employeurs lors de l'embauche de leur premier salarie. A l'issue de cette etape menee notamment a Nancy, tous les enseignements seront tires afin de proceder a son eventuelle generalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40335

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3357

Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5817